

**Assemblée Générale Statutaire Annuelle des Copropriétaires
Copropriété du Remblai 22 à 1000 Bruxelles
Lundi 16 Décembre 2019**

Réunion ayant eu lieu à 20 h chez Yvan Bruyninckx

Présents :

Katrien Pauwels (180/1000)
Stéphanie Goemaere (180/1000)
Marie-Line Foisy (250/1000)
Yvan Bruyninckx (210/1000)

Absents-Excusés :

Antoine Techenet (180/1000)

Le quorum est atteint : la réunion peut avoir lieu et tenir lieu de décision.

Ordre du jour ;

1. Conseil de gérance et syndic : Election ou réélection du syndic et du trésorier
 2. Approbation du PV de l'AG Statutaire du 17 décembre 2018
 3. Approbation des comptes 2019 – Budget 2020
 4. Assurance incendie de la copropriété et assurance syndic non-professionnel
 5. Divers et suivis
-

1. Conseil de gérance et syndic : Election ou réélection du syndic et du trésorier

Marie-Line Foisy est réélue à l'unanimité représentée ce jour (820/1000) en tant que syndic non professionnel de la copropriété.

Elle se donne le droit de révoquer son mandat de façon unilatérale lors d'une assemblée générale extraordinaire en 2020 d'autant plus qu'elle souhaite mettre en vente son appartement prochainement.

Antoine Techenet est réélu à l'unanimité représentée ce jour (820/1000) en tant que Trésorier de la copropriété.

2. Approbation des PV de l'AG statutaire du 17 décembre 2018

Le procès-verbal de l'AG statutaire du 17 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité des copropriétaires présents.

3. Approbation des comptes

Les comptes mis à jour jusqu'au jour d'aujourd'hui (16/12/2019) – cf annexe) ont été approuvés à l'unanimité (cf détails en annexe) :

Marie-Line Foisy doit : 418,77€ pour le 4^{ème} trimestre
Antoine Téchenet doit 49€ pour le 3^{ème} trimestre.
Stéphanie Goermare doit 156,21€ pour le 4^{ème} trimestre.
Yvan Buyninckx doit 216,95€ pour les 4 trimestres 2019.

La co-propriété doit 10,22€ à Katrien Pauwels (versés en trop), ce montant sera retiré aux prochaines cotisations.

Comme habituellement, les dernières cotisations du 4^{ème} trimestre de l'année 2019 reprennent la consommation d'eau de l'année 2018-2019 (sur base des relevés de compteurs et de la facture de l'IBDE / HYDROBRU (cf annexe pour les détails).

Budget 2020

Les cotisations pour 2020 seront comme les années précédentes (exceptées l'année 2019 – cf PV de la dernière AG) :

108€ pour les 3 premiers trimestres pour Antoine Téchenet, Katrien Pauwels et Stéphanie Goemaere (18% des cotités pour chacun d'eux)

126€ pour les les 3 premiers trimestres pour Yvan Bruyninckx (21% des cotités)

150€ pour les les 3 premiers trimestres pour Marie-Line Foisy (25% des cotités)

Le 4^{ème} trimestre 2020 sera comme chaque année dévolu au décompte individuel de la consommation d'eau et à la remise à niveau des comptes en prenant en considération les autres frais qui ne sont pas au prorata des quotités.

Les paiements seront faits respectivement pour :

1. le 1^{er} janvier 2020
2. le 1^{er} avril 2020
3. le 1^{er} juillet 2020
4. le 1^{er} octobre 2020 (décompte individuel)

4. Assurance incendie de la copropriété et assurance syndic non-professionnel

Le courtier Dewals & Camby (Assurance Fortis) ayant répondu présent aux différentes demandes, les co-propriétaires présents ont décidé de continuer avec lui à l'unanimité.

5. Divers et suivis

Marie-Line Foisy fera effectuer l'entretien des égouts courant 2020.

Il est aussi rappelé de fermer la porte d'entrée à clefs : Les co-propriétaires sont invités à le rappeler si besoin à leurs locataires.

Il est aussi mentionné que des coups ont été faits lors des derniers déménagements / emmenagements dans les murs des communs : Merci d'y prêter attention pour ceux et celles qui seraient directement (ou indirectement pour les copropriétaires ayant des locataires) concernés.

Aucun des co-propriétaires présents n'ayant de points particuliers à ajouter, il est simplement demandé à chacun de relire les points cités qui sont toujours à l'ordre du jour dans les PV des AG précédentes (par exemple, entretien des communs, règlement d'ordre intérieur, etc..)

PV fait par Marie-Line Foisy le 16 décembre 2019 suite à l'AG du même jour